



Semences sans frontières pour l'Afrique

**Une diplomatie scientifique en vue
d'intensifier la sécurité alimentaire,
nutritionnelle et financière en Afrique**

Abdelbagi M. Ismail

Directeur régional

IRRI-Africa

a.ismail@IRRI.org



Présence de l'IRRI au niveau mondial

- 1000 employés, 42 nationalités
- 600 partenaires de recherche et de développement dans le monde
- Des bureaux dans plus de 60 pays



OneRice Breeding Network en Afrique de l'Est et Australe



IRRI en Afrique | Bref historique



1965 :
Transfert de variétés en Tanzanie par IRRI ;
Formation

2004 : Présence physique au Nigeria (par l'intermédiaire de AfricaRice)

2007 : Intégration des pays suivants au programme de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe : Malawi, Burundi et Rwanda.

2013 : Le CA de l'IRRI au Burundi, inauguration du bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe

1984 :
Présence physique à Madagascar

2006 :
Programmes de recherche en Afrique de l'Est et Australe (MZQ, KN, TZ, UG)

2012 :
Restructuration : Le Burundi est choisi pour servir de « Hub »

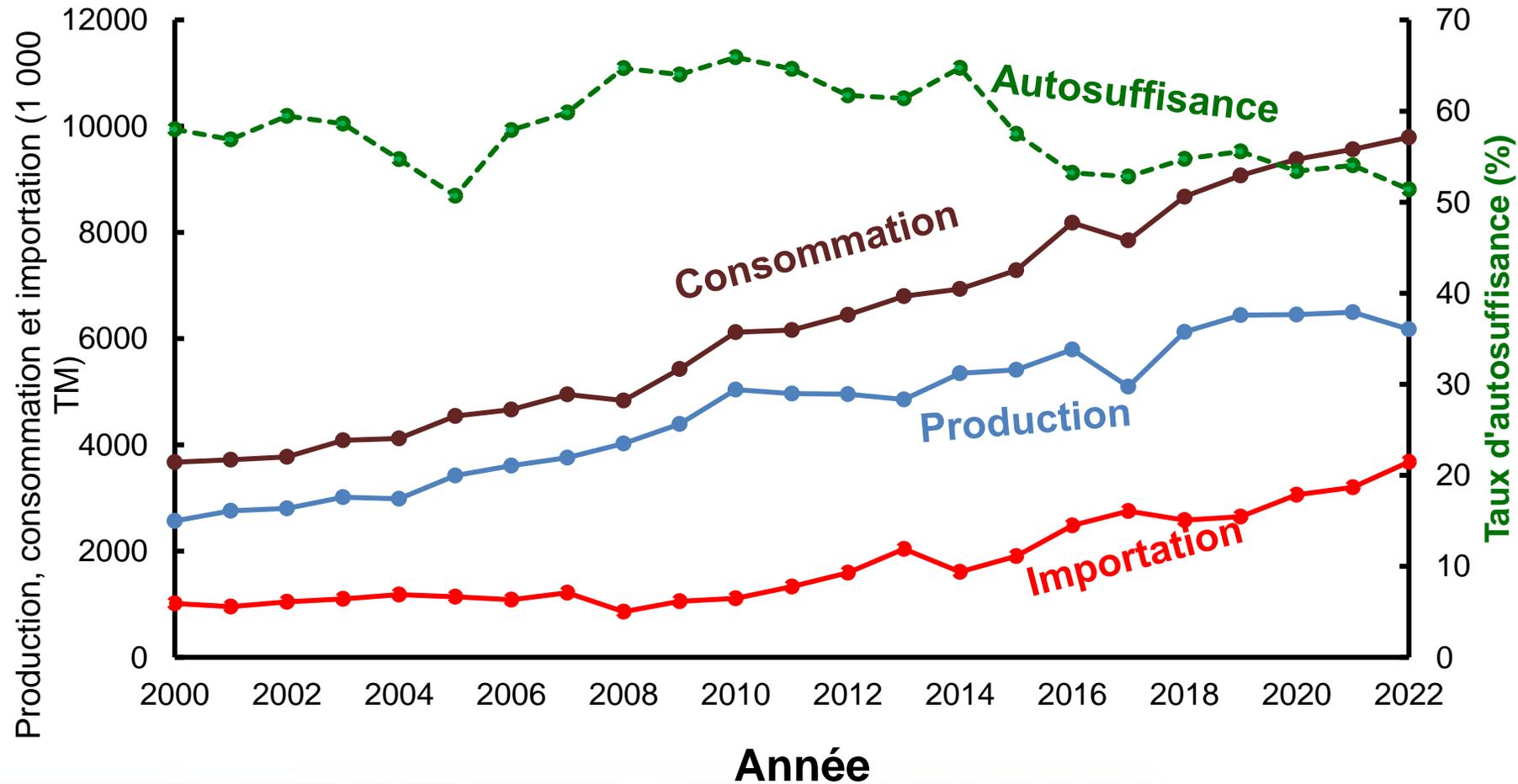
2018 : IRRI ouvre un bureau régional au Kenya

Bureaux : Burundi, Kenya, Tanzanie, Mozambique, Ouganda, « RDC »

Autres : Éthiopie, Zambie, Zimbabwe, Malawi, Rwanda, Madagascar, Angola, Botswana, Somalie, Soudan du Sud, Soudan



Tendances rizicoles en Afrique de l'Est et Australe : production, consommation, importations et autosuffisance (2000-2022)



Source : USAID-PDS



Recherche en Afrique - Domaines d'action prioritaires actuels

- Mettre à disposition des variétés à haut rendement, nutritives et résistantes face au climat, en remplacement des anciennes variétés, à travers des systèmes semenciers de qualité ;
- Moderniser les technologies de production dans le but de remplacer les systèmes traditionnels ;
- Renforcer le potentiel des infrastructures, des réseaux et des chaînes de valeur des partenaires pour assurer la compétitivité des produits et l'amélioration des revenus
- Renforcement des capacités des partenaires pour assurer la durabilité des prestations
- Autonomisation des femmes et des jeunes, équité et opportunités commerciales
- Favoriser les réformes politiques à travers l'apprentissage croisé et la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST)/Coopération Sud-Sud (CSS) pour accélérer les progrès et les impacts.



Les faits : Politiques semencières et coopération régionale

- La mise au point d'une nouvelle variété de semence destinée à la multiplication prend 12 à 16 ans.
- Plusieurs variétés mises au point dans un pays sont dominantes dans d'autres pays, par exemple en Inde, au Népal, au Bangladesh et en Birmanie.
- Plusieurs variétés asiatiques sont répandues en Afrique
- Des politiques communes en matière d'essais, d'autorisation et de dissémination des variétés dans les différents pays.
- Des réglementations similaires applicables à l'importation et à l'exportation de semences.



Réformes politiques destinées à soutenir le commerce transfrontalier



- Rationalisation de l'adoption des variétés modernisées
 - Accélération de la dissémination et de la notification
 - Remplacement plus rapide des variétés pour s'adapter aux CC et aux marchés
- Des systèmes de contrôle de la qualité et de certification appropriés - favoriser la participation des producteurs semenciers.
- Des politiques de soutien et d'autonomisation du secteur privé - PPP
- Accords transfrontaliers permettant d'accélérer l'accès aux variétés, aux informations, aux intrants et aux marchés des produits.
 - Sensibilisation en faveur de changements transformateurs
 - Réduction des restrictions - tarifaires et non tarifaires
 - Formation conjointe et forums d'échanges scientifiques



Accord de Dhaka (février 2013)

- Évaluation et homologation conjointes des variétés.
- Reconnaissance réciproque des données d'évaluation pour l'homologation des variétés.
- Réduction des délais d'évaluation des variétés homologuées dans les pays voisins ayant des caractéristiques agroécologiques similaires.
- Réduction des délais consacrés à l'évaluation des variétés issues de la sélection assistée par marqueurs (SAM).
- Multiplication et promotion des semences avant leur homologation.
- Encourager le secteur privé en assurant des conditions concurrentielles équitables.
- Harmoniser les systèmes semenciers.



Accord de Katmandou (octobre 2014)

- Approbation des dispositions de l'accord de Dhaka - les faire valoir au Népal.
- Partage des données résultant de l'évaluation.
- Si des variétés sont homologuées dans un pays, elles peuvent être immédiatement homologuées dans les deux autres pays, à condition d'avoir des conditions agroécologiques similaires.



G à D : Secrétaire à l'agriculture, Bangladesh, DG, IRRI ; Secrétaire à l'agriculture, Népal ; Secrétaire à l'agriculture, Inde.

Accord de Siem Reap (juin 2017)

- Signé par le Bangladesh, l'Inde, le Népal, le Cambodge, le Sri Lanka, la Birmanie, le Bhoutan et l'IRRI au Cambodge.
- Ne se limite pas au riz, mais englobe d'autres céréales, des légumineuses, des graines oléagineuses, des légumes, de la canne à sucre et des plantes à fibres.
- Le système de certification des semences de chaque pays est désormais valide et reconnu par les autres pays.



G à D : Secrétaire adjoint à l'agriculture, Bangladesh ; Secrétaire à l'agriculture, Cambodge ; Secrétaire à l'agriculture, Inde ; DG, IRRI ; Secrétaire à l'agriculture, Népal et Secrétaire à l'agriculture, Sri Lanka.



Accord de Bhoutan (novembre 2022)

- Créer une base de données pour les variétés de différentes cultures des pays signataires.
- Élargir le champ d'application pour consolider le système semencier, améliorer les variétés et renforcer les capacités en vue de soutenir les progrès réalisés dans les pays membres.
- Création d'une cellule de coordination pour chaque pays et réunions de suivi régulières pour évaluer les progrès accomplis et prendre les mesures, au besoin.
- Renforcement intensif des capacités pour porter le système semencier de tous les pays signataires au même niveau, afin d'en tirer tous les avantages possibles.



Mise en œuvre des accords

- L'Inde a déclaré dix variétés de riz provenant du Bangladesh et deux du Népal, ce qui lui a permis de gagner 5 à 6 ans. Certaines variétés, dont Binadhan 11, 12 et 17 et BRRI dhan 69, sont en cours d'adoption à grande échelle.
- Le Népal a homologué trois variétés de riz indien, lesquelles ont été rapidement adoptées par les agriculteurs.
- L'Inde a déclaré directement une variété de pommes de terre (Yusi Maap) du Bhoutan en 2019, économisant ainsi 8 à 10 ans. L'Inde a également importé 10 q de semences sélectionnées du Bhoutan.
- Le Bangladesh importe des variétés de jute de l'Inde. Fidji a introduit des variétés de millet perlé et de sorgho en provenance de l'Inde.
- Plusieurs dispositions des accords sur les semences sont désormais intégrées dans les politiques semencières du Népal, du Bangladesh et du Cambodge.



Domaines d'intérêt pour l'Afrique

- Harmonisation des systèmes et politiques semenciers
 - Évaluation et homologation conjointes des variétés
 - Validation des données d'évaluation recueillies dans des zones ayant des conditions agroécologies similaires, afin de raccourcir le délai prévu pour l'homologation.
 - Réduction de la durée d'évaluation des variétés, surtout celles mises au point dans le cadre du programme MABC
 - Acceptation des données de Sélection variétale participative (SP) destinées à l'homologation variétale
 - Multiplication et promotion des semences avant leur homologation
- Les variétés homologuées dans un pays devraient être homologuées dans d'autres pays :
 - Immédiatement dans des zones ayant une écologie similaire
 - Après une année d'essais dans d'autres zones



SSF : avantages des pays partenaires en Afrique...

- Renforcer la CSS en vue du partage des connaissances
 - Engagement du secteur privé - approvisionnement en semences, produits agrochimiques, mécanisation et services.
 - Encourager les systèmes semenciers formels
 - Favoriser le renforcement des capacités
 - Instaurer la confiance et faciliter le commerce transfrontalier
 - Soutenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et servir de tampon en cas d'incidents désastreux
- Faciliter la mobilisation des ressources en vue d'accélérer les progrès et l'impact



Coordination et création de liens pour une action concertée à grande échelle

- Engagements bilatéraux et régionaux des pays au sein de l'Afrique Subsaharienne et entre l'Afrique et l'Asie
- Réseaux avec initiatives pour des échanges régionaux de semences en Afrique Subsaharienne
 - La CEDEAO - à travers l'Observatoire du riz – et le programme « Offensive du riz »
 - La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) – Stratégie régionale de développement de la riziculture
 - CARD - Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR II) pour les pays producteurs de riz de l'Afrique Subsaharienne.
 - AGRA - mise en place de systèmes semenciers dans 12 pays d'Afrique Subsaharienne
 - Autres réseaux - CEEAC, COMESA, SADC, IGAD, CORAF, ASARECA, CCARDESA, AFTSA, APBA, etc.
- Commission de l'Union africaine - CAAPD- Plateforme de partenariat du Programme africain de semence et de biotechnologie (ASBPP)



Je vous remercie !



	<p>CONGRATS Abdelbagi M. Ismail <i>for the</i> AAAS DAVID AND BETTY HAMBURG AWARD FOR SCIENCE DIPLOMACY</p>		<p>CONGRATS Uma Shankar Singh <i>for the</i> AAAS DAVID AND BETTY HAMBURG AWARD FOR SCIENCE DIPLOMACY</p>
--	---	--	---

*Prix AAAS David and Betty Hamburg
Award for Science Diplomacy - 2023*

